

<http://www.snetap-fsu.fr/Texte-Action-du-CSN-18-19.html>



Texte Action du CSN 18 & 19 septembre 2013

- Nos Actions -

Date de mise en ligne : jeudi 26 septembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Opération stop à la déréglementation dans l'EAP

10 ans après le Livre Noir de l'EAP... pour le CSN du SNETAP-FSU la dégradation des conditions d'enseignement doit une nouvelle fois être stoppée ! Maintenant... Le Ministre doit entendre et corriger les dérives !

Retraites : l'action se poursuit, les citoyens doivent être entendus !

Le SNETAP-FSU appelle sa fédération, dans le cadre du rassemblement le plus large, à poursuivre de manière déterminée, par tous les moyens (diversité des formes d'actions de la manifestation au recours à la grève) et dans la durée, le combat pour une autre réforme des retraites. En ce sens, il s'engage à ½uvrer dans le champ qui est le sien à mobiliser massivement les personnels de l'EAP, afin que la voix des citoyens soit entendue et respectée.

Loi d'avenir pour l'Agriculture : un projet vide... en dehors de quelques montages non concertés ou en rupture avec la concertation amorcée au niveau du SUP... inacceptable en l'état !

- Sur le SUP, le CSN demande in fine le retrait de la disposition concernant la mise en place non concertée d'un grand établissement pour la formation des enseignants, au-delà en l'absence d'exposé des motifs de la loi il a mandaté ses représentants au CNESERAAV pour demander le retrait du texte. Devant le refus de la DGER, lors de la séance du CNESERAAV de ce 19 septembre, les élus du SNETAP-FSU n'ont pu en l'état que voter contre le projet de loi, sachant que toutes les organisations syndicales, devant une telle attitude de l'Administration, ont fait de même. En tout état de cause, le CSN mandate ses représentants pour adopter la même position dans l'ensemble des autres instances à venir si le Ministère ne revenait pas sur cette posture inacceptable.
- Sur l'ensemble du projet, le SNETAP entend bien porter avec force conviction ses avis et amendements ! Dans le cadre du CDDEAP, nous avons d'ores et déjà engagé avec les autres membres du Comité des demandes audiences auprès de S.Le Foll, comme de G.Garot, afin de porter les propositions forgées à l'occasion des 4 ateliers de réflexions conduits en région au printemps dernier (transmises ès qualité dans le cadre des contributions à la concertation).
- Enfin, **un appel à manifestation nationale sera clairement envisagée, précédé d'une campagne d'opinion, si la priorité et de réelles ambitions ne devaient pas être clairement portées et assumées pour l'Enseignement Agricole Public !**

Enseignement Agricole : la déréglementation doit cesser et la priorité à l'EAP doit être pleinement assumée par le Ministre !

10 ans après le Livre Noir de l'EAP... pour le CSN du SNETAP-FSU la dégradation des conditions d'enseignement doit une nouvelle fois être stoppée ! Maintenant... Le Ministre doit entendre et corriger les dérives :

- Maintien de nombreux plafonds d'effectifs (avec une nouvelle fois des refus d'inscriptions d'élèves ayant fait le choix de l'EAP)
- Dégradation des contrats des AVSI et besoin d'accompagnement des jeunes handicapés non couverts
- Dévoiement des postes d'Assistant d'Éducation (autres tâches que celles inhérentes aux fonctions et aux contrats des AE : travail d'AVSI, de secrétariat vie scolaire, de documentation...) et dotations insuffisantes
- Non remplacement annoncé des professeurs stagiaires lauréats des concours

- Heures obligatoires non attribuées (cours, TP/TD, pluri), circulaire sur les heures groupées à effectif réduit non appliquée (seconde GT, filière S)...
- Non application des dédoublements réglementaires, heures de décharge laboratoire, heures majorées artificiellement sur les fiches de service, non application de la note service Langues Vivantes dans de nombreuses [régions](#)
- Options facultatives non financées dans le cadre de la [DGH](#)

- ATL (personnels administratifs, techniciens) non remplacés, dotations insuffisantes
- Santé sur fond d'absence d'infirmier-e-s, de visites médicales à la charge des familles...
- Précarité accrue avec des contrats 10/12, 6 mois...

- Passage en force à 1 607h dans certains [CFA-CFPPA](#), en rupture avec le Protocole de 1998 toujours en vigueur (vers 648h d'équivalent FFE)
- Dérives statutaires manifestes en CFA-CFPPA (rattrapage indu des heures par rapport à des congés maternité, à la représentation d'élus des personnels dans les instances de l'établissement, régionales...)

Le CSN du SNETAP-FSU décide de lancer une « [opération stop à la déréglementation dans l'EAP](#) » et s'engage, courant novembre, à remettre en main propre au Ministre ces remontées de l'ensemble de nos établissements pour suite à donner : correction sans délai des situations non réglementaires et décisions politiques assumées dès la rentrée 2014 et pour les suivantes, en lien avec des orientations qui restent à assumer pleinement dans la Loi d'avenir agricole dans son volet enseignement.

Par ailleurs, cette déréglementation étant en prise directe avec les décisions budgétaires à venir, **le SNETAP-FSU mandate l'ensemble de ses militants pour porter auprès des Parlementaires cette revendication légitime et partiellement entendue jusque là : l'ensemble des emplois créés doivent l'être dans l'Enseignement Agricole Public**, seule mesure à même de permettre de le remettre à niveau et de réamorcer son développement.

Paris, le 19 septembre 2013